

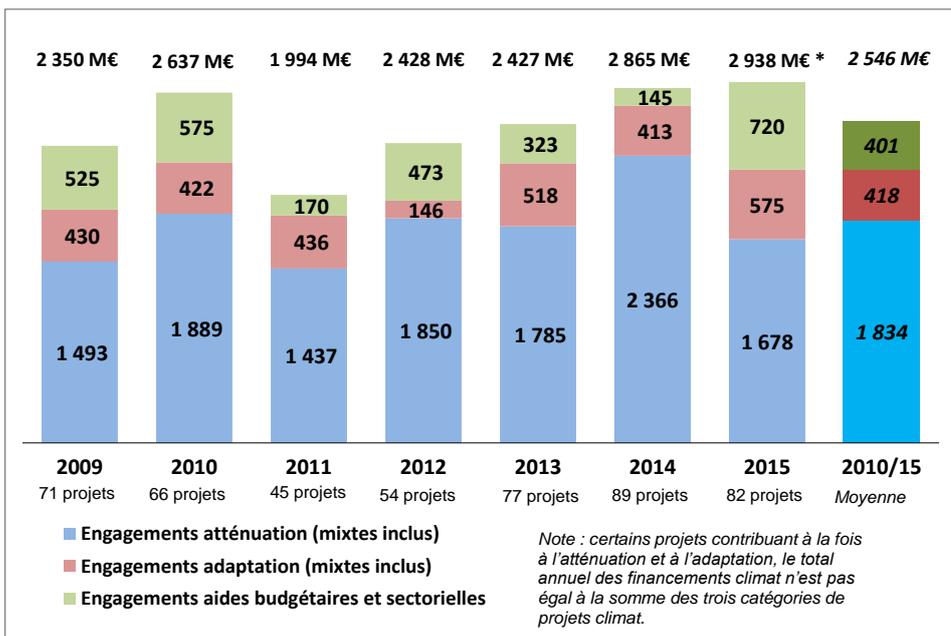
Plus de 2,9 milliards d'euros en faveur du climat

En 2015, le Groupe AFD a engagé 2,938 milliards d'euros de financements « climat » correspondant à une participation au financement de 82 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique et ses effets. Ce niveau d'engagement est stable par rapport à 2014 (+3%) et porte à près de 21 milliards d'euros le total des financements du Groupe AFD engagés depuis 2005 ayant un co-bénéfice « climat ».

Avec près de 2,648 Md€ d'autorisations de financements « climat » octroyés dans les pays en développement en 2015, l'AFD (hors Proparco) atteint un niveau de 55% (contre 53% en 2014) d'octrois « climat », et dépasse pour la deuxième fois son objectif annuel de 50% fixé dans sa stratégie climat-développement ⁽¹⁾.

Pratiquement toutes les régions d'intervention ont dépassé leur objectif géographique. Ainsi, l'activité « climat » a atteint 611 M€ en Afrique subsaharienne (soit 35% de l'activité AFD dans la zone), 633 M€ en Amérique latine (soit 77% de l'activité de la zone) et 640 M€ en Méditerranée (soit 64% de l'activité dans la région, en forte hausse par rapport à 2014). L'Asie est légèrement en dessous de son objectif, à 761 M€, soit 63% de l'activité de la zone, mais présente une hausse en valeur absolue de 5%.

Avec 290 M€ d'autorisations de financement « climat », Proparco atteint 26% d'activité ayant un co-bénéfice « climat » soit un niveau proche de son objectif de 30%. Ces financements ont essentiellement contribué à des programmes privés d'énergie renouvelable, plus particulièrement en Amérique Latine, en Afrique de l'est et en Méditerranée.



Par rapport à 2014 et à la moyenne 2010/15, l'activité 2015 présente des spécificités en termes de typologie de projets (atténuation, adaptation, aides budgétaires).

Les financements du Groupe octroyés en 2015 en faveur de l'**atténuation** (réduction des émissions de gaz à effet de serre) diminuent (-30%) et atteignent 1 678 M€, en lien avec la diminution des projets de transport urbains. Les octrois dans le domaine de l'**adaptation** ont connu une hausse (+39%), atteignant 575 M€, en raison de la taille unitaire particulièrement importante de quelques interventions cette année, notamment dans le secteur de l'eau. Enfin, il est à noter que l'activité « climat » réalisée au travers d'**aides budgétaires**, sectorielles ou en appui à une politique climat transversale, a connu une forte hausse cette année (multipliée par 5 par rapport à 2014) et s'élève à 720 M€ (soit un quart de l'activité climat du Groupe en 2015).

⁽¹⁾ Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties, FEXTE et sous-participation Proparco (qui sont incluses dans les engagements Proparco).

Les trois piliers de la stratégie climat du Groupe AFD :

1 Engagement financier

Le Groupe AFD s'est engagé, sur la période 2012-2016, à atteindre un niveau important d'activité climat :

- > 50% de l'activité de l'AFD dans les pays en développement
- > 30% de l'activité de Proparco (filiale secteur privé) dans les pays en développement

Pour l'AFD, ces objectifs sont déclinés par géographie : 70 % dans les zones Asie et Amérique Latine, 50% dans la zone Méditerranée et 30% en Afrique subsaharienne.

2 Estimation d'impact des projets

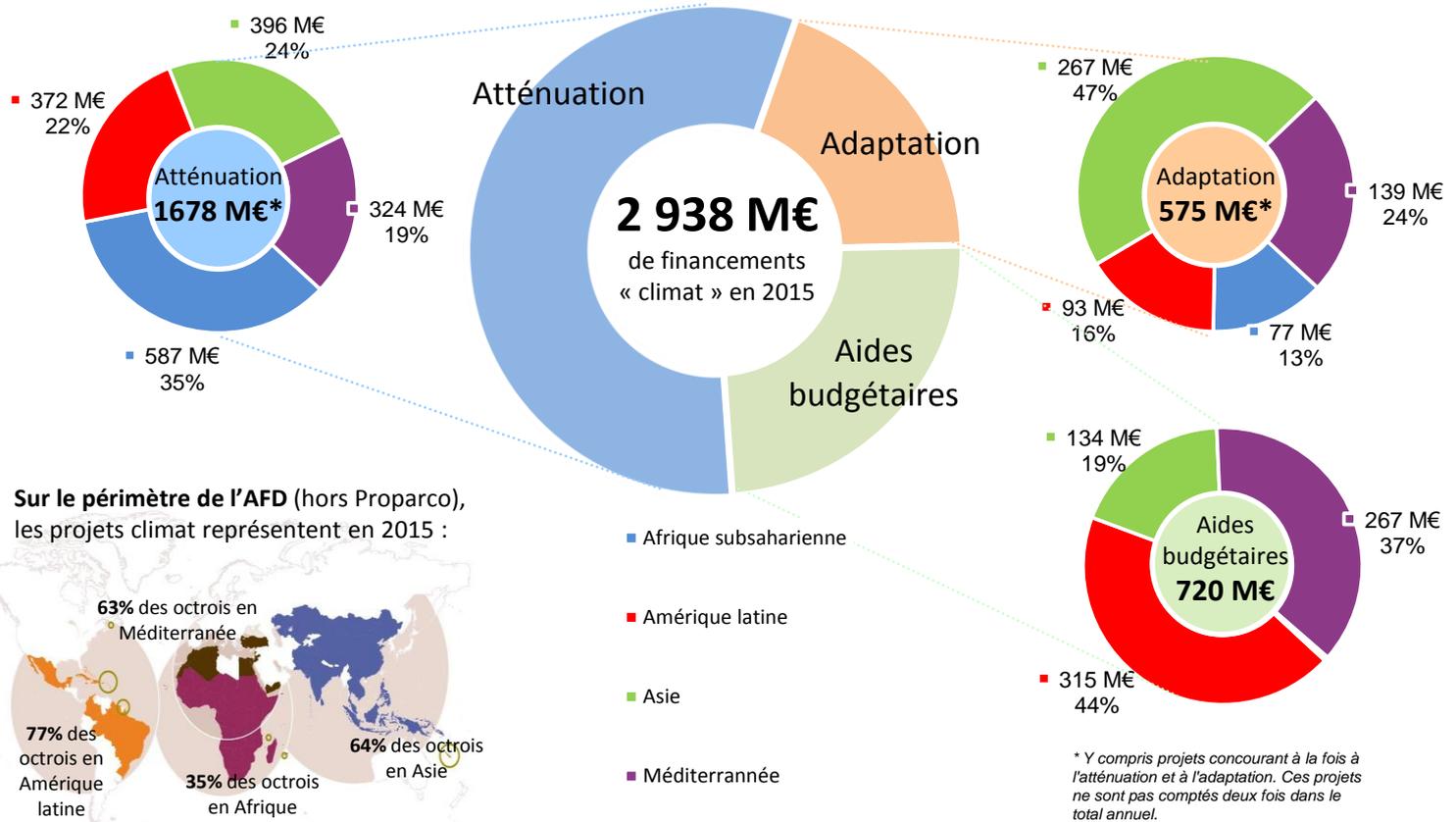
Le Groupe AFD a mis en place une procédure d'évaluation systématique de l'empreinte carbone des projets financés par l'AFD et Proparco dans les pays en développement. Tous les projets en financement direct (hors appuis budgétaires, intermédiation financière et renforcement de capacité) ayant un impact significatif et quantifiable en termes d'émissions de gaz à effet de serre (à la hausse ou à la baisse) doivent faire l'objet d'une analyse ex-ante de leur bilan carbone.

3 Sélectivité des interventions

L'impact des projets en termes d'émissions de gaz à effet de serre est pris en compte à travers l'application d'une grille de sélectivité qui peut conduire à écarter certains projets de l'éligibilité aux financements de l'AFD en fonction du niveau de développement des pays et de sa politique climat. Cette grille distingue 3 catégories: projet d'atténuation ou « neutre », projet émissif ou projet fortement émissif.

Par ailleurs, l'AFD promeut l'intégration des meilleures pratiques « climat » au sein des institutions financières à travers l'initiative *Mainstreaming* dont elle est l'un des initiateurs et chef de file.

Répartition géographique des octrois « climat » du Groupe AFD en 2015



Atténuation. En 2015, près de 35% des engagements du Groupe en faveur de l'atténuation ont été octroyés en Afrique subsaharienne, notamment à travers d'importantes lignes de crédit à des banques régionales et le financement direct de plusieurs projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. En Amérique latine, en Asie et dans une moindre mesure en Méditerranée, l'activité atténuation a diminué par rapport à 2014, en raison notamment de la baisse des projets dans le secteur des transports urbains.

Adaptation. Alors qu'en 2014, l'activité d'adaptation aux effets du dérèglement climatique a concerné majoritairement l'Afrique subsaharienne, en 2015 elle s'est développée en Asie, avec près de 47% des financements adaptation du Groupe. Cette évolution s'explique par l'octroi cette année de projets de taille importante dans le secteur de la gestion de la ressource en eau et la prévention des inondations, en Asie et Méditerranée.

Aides budgétaires. Les appuis budgétaires en 2015 ont nettement progressé par rapport à 2014, notamment en Amérique Latine et en Méditerranée. Ces financements sont dédiés au soutien général de la politique climat d'un pays, par exemple en Colombie, ou à un appui sectoriel, par exemple en Jordanie. A noter également la mise en place en 2015 de la facilité de soutien à l'élaboration des INDC en faveur notamment de vingt-six pays d'Afrique.

Financements contribuant à l'adaptation au changement climatique

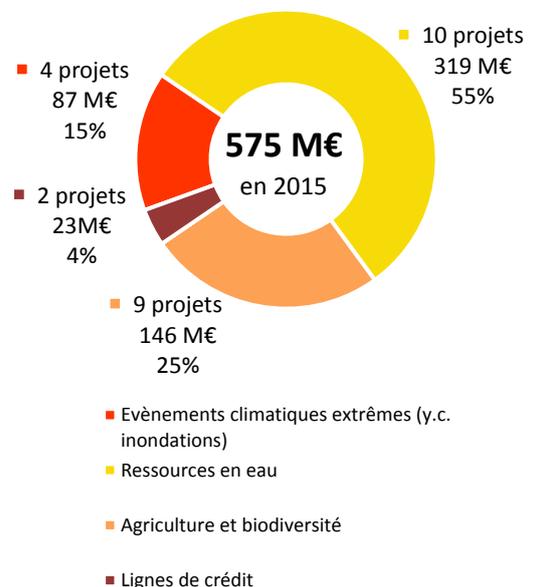
La répartition sectorielle des engagements financiers en faveur de l'adaptation au changement climatique est traditionnellement dominée par la préservation et la **gestion des ressources en eau** dans des régions marquées par un risque de stress hydrique aggravé par le changement climatique. Ainsi, en 2015 les engagements financiers en faveur de l'adaptation ont été majoritairement portés (plus de la moitié de l'activité adaptation) par l'octroi d'importants financements en faveur de la gestion des ressources en eau (traitement des eaux usées, réservoir).

L'activité adaptation évolue depuis quelques années en faveur des **enjeux de**

pratiques agricoles adaptées aux effets du changement climatique (Tunisie, Laos, Vietnam).

A noter également, l'octroi de plusieurs projets de gestion des **risques climatiques extrêmes**, notamment de **lutte contre le risque d'inondation en milieu urbain**, via la construction ou la réhabilitation de systèmes de drainage pluvial (plusieurs opérations en Afrique subsaharienne et en Asie).

Enfin, au-delà du financement de projets, il est important de rappeler que l'AFD a systématisé en 2015 **l'intégration de l'analyse des risques climatiques dans le cycle d'instruction des projets.**



Financements contribuant à l'atténuation du changement climatique

Le **financement direct de projets d'énergies renouvelables** (toutes technologies confondues), **en hausse** (32% de l'activité atténuation cette année), s'est traduit par le soutien apporté par l'AFD à plusieurs projets d'augmentation des capacités de production hydraulique, comme au Pakistan, Niger ou Sénégal, tandis que Proparco a notamment financé plusieurs sites de production d'énergie éolienne, solaire et biomasse en Amérique latine, en Inde et au Kenya.

Les projets **d'efficacité énergétique, également en hausse**, ont consisté en la modernisation de réseaux de transport et de distribution d'électricité en Equateur, Egypte, Jordanie et Kenya.

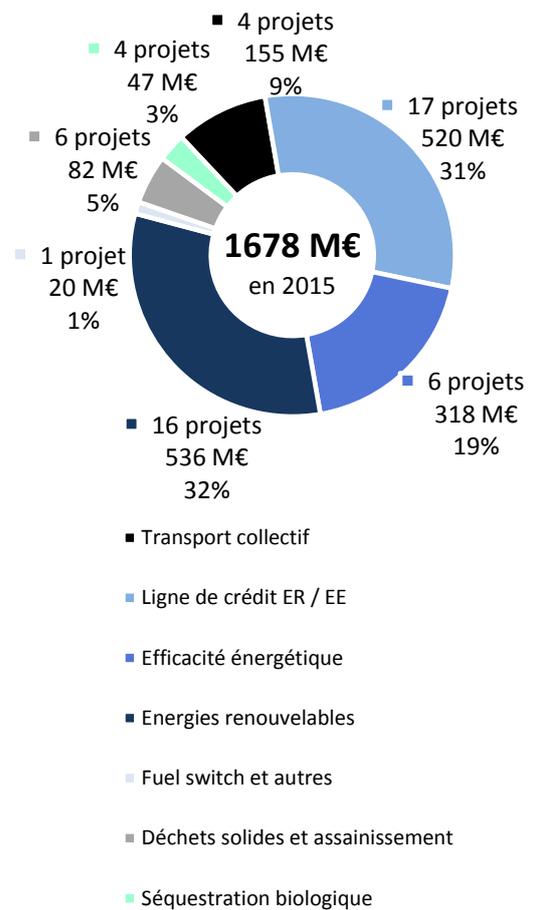
En 2015, comme les dernières années, le soutien aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique a également reposé, pour une partie significative, sur **l'intermédiation bancaire** (31% de l'activité atténuation du Groupe). Cette activité permet d'atteindre avec plus d'efficacité les acteurs clés de la

transition énergétique que sont les petites et moyennes entreprises, les industries ou encore les collectivités locales.

Les projets de **transport collectif** ont fortement diminué avec seulement 4 projets en 2015, contre 9 en 2014. Ces financements ont permis de participer à la formulation de stratégie de mobilité urbaine de Nagpur (Inde), à la modernisation du transport ferré en Azerbaïdjan et au projet de mise en place de transport par bus en site propre à Addis-Abeba.

Les montants consacrés à l'atténuation dans le **domaine de la gestion des déchets solides et de l'assainissement** ont représenté cette année 82 M€. Il s'agit de projets de valorisation de biogaz.

Enfin, le secteur de la **séquestration biologique** recouvre cette année l'appui à des projets d'aménagements forestiers durables dans le bassin du Congo, de préservation d'un parc national forestier en Chine et du financement du portefeuille « vert » d'une banque publique péruvienne.



-3,3 millions tCO₂eq/an

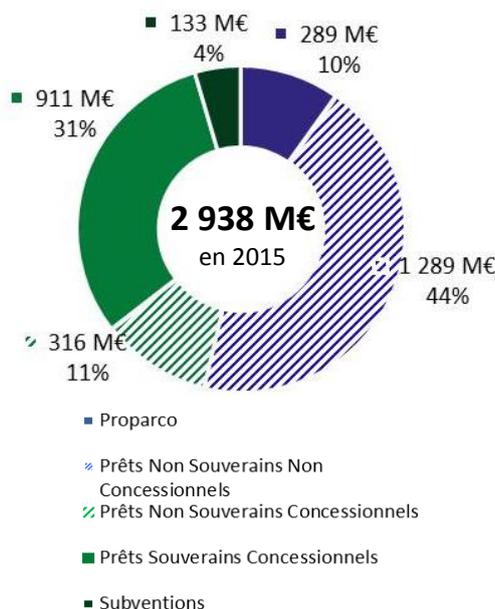
Une procédure systématique d'analyse de l'empreinte carbone des projets en financement direct a été mise en place en 2011. Elle prévoit, dès l'identification d'un projet, un classement en fonction de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la réalisation d'un bilan des émissions dès lors que cet impact est significatif et mesurable. Ce bilan est réalisé par les équipes de l'AFD (ou dans certains cas par le cofinancier ou le bénéficiaire), avec l'aide d'un outil de calcul ad-hoc, selon une méthodologie normée disponible sur le site Internet du Groupe⁽¹⁾. L'AFD a par ailleurs promu et adhère à la politique d'harmonisation des IFIs en matière d'estimation d'empreinte carbone publiée à la COP 21⁽²⁾. En 2015, parmi les projets du Groupe AFD ayant fait l'objet d'un bilan carbone significatif et calculable ex-ante, il a été établi que les 30 projets d'atténuation cofinancés par le Groupe contribueront à réduire ou éviter les émissions de GES à hauteur de 3,3 MtCO₂eq par an tout au long de leur durée de vie.

(1) <http://climat.afd.fr>

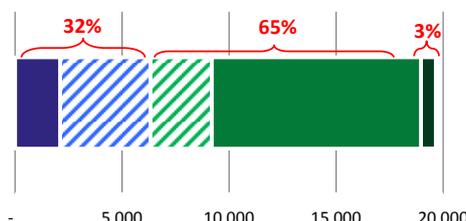
(2) International Financial Institution Framework for a Harmonized Approach to Greenhouse Gas Accounting

Instruments mobilisés par le Groupe en 2015 pour le financement des projets « climat »

Financement « climat » 2015 en M€



Financement « climat » 2007-2015 en M€



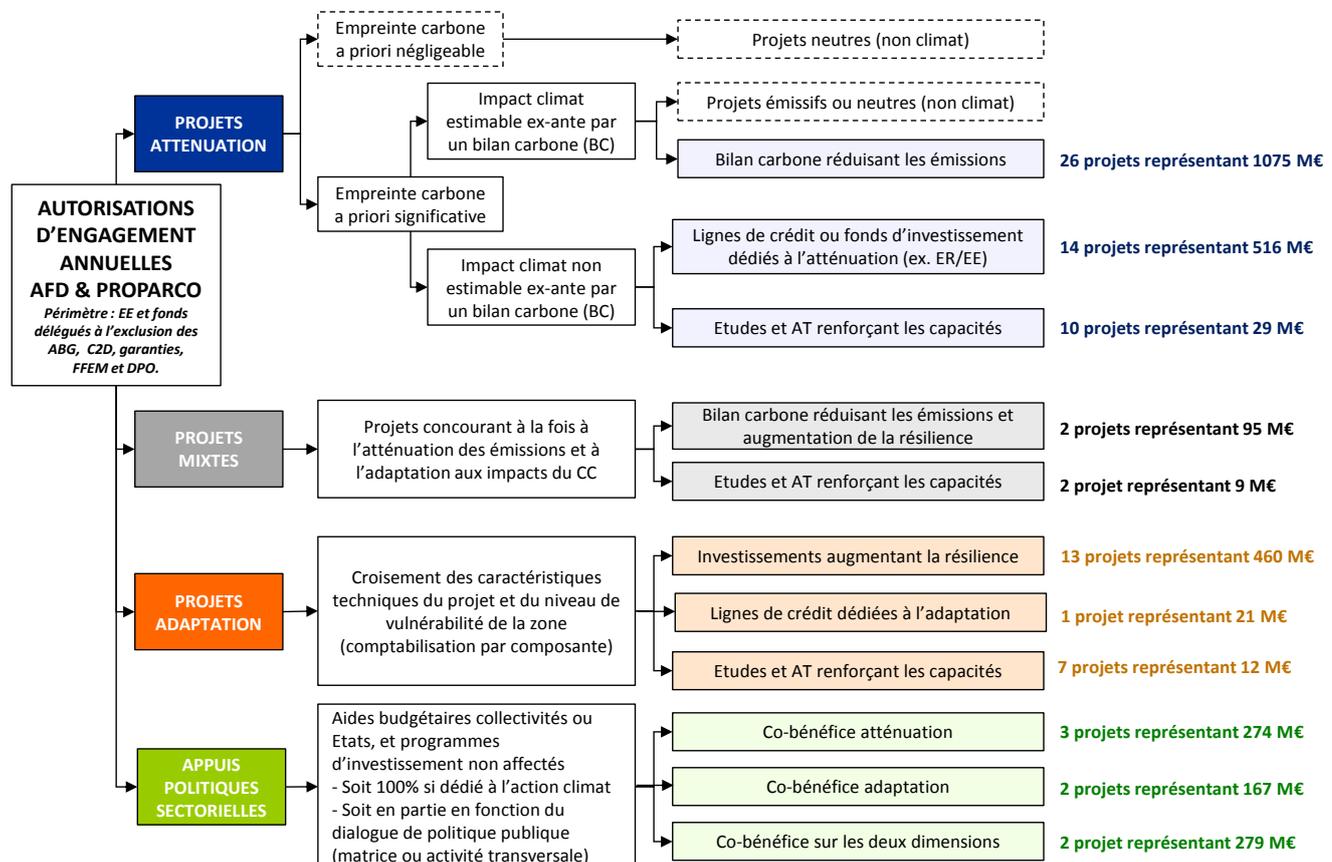
L'activité « climat » du Groupe a été financée en 2015 à hauteur de 42% au travers de **prêts concessionnels** souverains et non souverains (contre deux tiers en 2014), qui ont représenté cette année 1 227 M€. Le niveau d'activité « climat » du Groupe financé au travers d'instruments **non concessionnels** et non-souverains, représente 1 578 M€ en 2015, soit une forte hausse (montant multiplié par deux) par rapport à 2014. Ce type de financement est porté notamment par la hausse des prêts souverains non concessionnels sous forme d'aide budgétaire. Avec 133 M€, l'année 2015 a enregistré une légère baisse des **subventions** consacrées à des projets « climat », traduisant une baisse de la mobilisation des ressources externes déléguées à l'AFD. Si leur part reste relativement modeste au regard des engagements totaux du Groupe (5%), les subventions sont néanmoins essentielles car elles permettent de financer des projets innovants ou d'accompagner par de l'assistance technique des financements sous forme de prêts. En 2015, l'AFD a été accréditée au Fonds Vert.

Méthode de comptabilisation

Le suivi de l'activité « climat » du Groupe AFD repose sur une revue systématique, au cours du processus d'instruction, des concours octroyés par l'AFD et Proparco au regard de leur impact climat. Sont qualifiés de « climat » par l'AFD, les projets de développement ayant un ou plusieurs des trois types de co-bénéfices suivant sur l'enjeu climatique.

Atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou séquestration de carbone	Un projet concourt à l'atténuation lorsque qu'il permet de réduire les émissions de GES par rapport à une situation de référence sans projet. Un projet est comptabilisé « climat / atténuation » dès lors que : (1) soit l'estimation de son empreinte carbone démontre qu'il réduit ou évite (pour les projets d'énergies renouvelables) des émissions de GES ; (2) soit si l'empreinte carbone n'est pas estimable au moment de l'autorisation d'engagement, ce financement est dédié à des actions concourant à l'atténuation (étude, renforcement de capacité et lignes de financement bancaire intermédié en faveur de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique). Cette méthodologie est strictement compatible avec les <i>Principes communs de comptabilisation de la finance atténuation</i> agréés par International Development Finance Club (IDFC) et les banques multilatérales de développement (MDBs).
Adaptation au changement climatique	Sont considérés comme concourant à l'adaptation, les projets (ou composantes de projets) permettant de limiter la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences des changements climatiques. Pour qu'un projet soit comptabilisé « climat / adaptation », il faut donc que l'analyse démontre que ce dernier contribue potentiellement à diminuer une vulnérabilité au changement climatique identifiée dans la zone du projet. Pour ce faire, est menée une analyse croisant (i) l'étude des vulnérabilités au changement climatique de la géographie du projet avec (ii) un examen des activités prévues par le projet à la lumière d'une liste positive d'actions pouvant contribuer à réduire une vulnérabilité ou concourir à renforcer la résilience des populations, des biens ou des écosystèmes au changement climatique. Cette méthodologie est strictement compatible avec les <i>Principes communs de comptabilisation de la finance adaptation</i> agréés par International Development Finance Club (IDFC) et les banques multilatérales de développement (MDBs).
Soutien à la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique	Pour les appuis budgétaires et aides sectorielles, trois possibilités de comptabilisation existent : (1) les appuis budgétaires spécifiquement dédiés au climat (prêts climat ou appuis aux plans climat nationaux) sont comptabilisés à 100% ; (2) pour les autres aides budgétaires sectorielles ou à destination des collectivités locales, la méthodologie adoptée vise à rendre compte de la teneur du dialogue politique et sectoriel entretenu avec la contrepartie (suivi d'indicateurs partagés) et des impacts en matière de lutte contre le changement climatique de l'approche intégrée que celui-ci promet. Cette méthode est fondée sur une comptabilisation au prorata des indicateurs de suivi « climat » par rapport à l'ensemble des indicateurs de la matrice de suivi de la politique publique mise en œuvre, et est adossée à une liste positive d'actions dont on estime qu'elles ont un co-bénéfice climat de par leur nature ; (3) en l'absence d'indicateurs, normés et partagés avec la contrepartie, de suivi de sa politique publique, est ouverte la possibilité de valoriser à hauteur de 40% le financement apporté sous condition de l'existence d'une activité transversale « climat » permettant d'appréhender la dynamique sous-jacente à l'action de la collectivité ou de l'Etat.

Cartographie 2015 des projets « climat »



Pour plus d'informations sur les engagements, les activités « climat », les méthodologies de comptabilisation et de mesure d'impact du Groupe AFD, vous pouvez vous référer à la partie « climat » du site Internet de l'AFD : <http://climat.afd.fr>